

Section Régionale
Interministérielle
d'Action Sociale

JOURNEE AU MEMORIAL DE CAEN ET DINER SPECTACLE Le 23 septembre 2017



- 07h15 Départ de Rouen
- 07h30 Départ du Havre
- 09h00 RDV au Mémorial
- 09h30 – 12h30 Visite guidée et libre au Mémorial
- 13h30 – 18h30 Départ pour les Plages du débarquement
- 18h30 – 20h00 Départ et temps libre sur les plages de Ouistreham
- 20h00 – Minuit Dîner spectacle
- 01h30 Retour à Rouen et au Havre

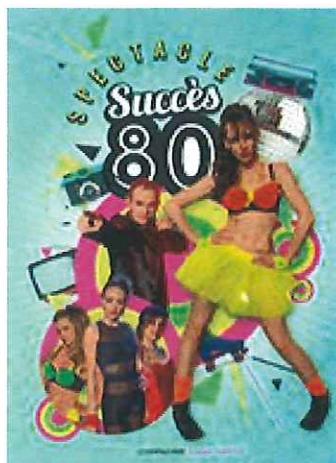


PROGRAMME DE VOTRE JOURNEE

Visite guidée avec audio guide de 2 heures et temps libre de 1 heure au sein du Mémorial de Caen
Découvrez l'espace consacré au « Débarquement et à la Bataille de Normandie »
L'histoire de la Seconde Guerre Mondiale
l'histoire de la Guerre Froide

Déjeuner libre

Circuit guidé avec guide professionnel pour découvrir les plages du débarquement et Arromanches
Au programme de l'après-midi : La pointe du Hoc, Omaha Beach, Le cimetière Américain de Colleville
sur mer et projection du film « les 100 jours de Normandie » au cinéma de Arromanches
(5 heures de visite)



**Pour vous détendre, nous vous proposons une soirée avec
un dîner spectacle à Ouistreham**

Plongez dans la folie des années 80 ! Retrouvez toutes vos idoles sur scène le temps d'une soirée où se mêlent couleurs flashy, paillettes et bonne humeur.
Laissez-vous embarquer pour un voyage dans le temps au rythme des tubes de l'époque.

Le samedi 23 septembre 2017
Journée au Mémorial de Caen et dîner spectacle

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Seuls les adultes et les enfants de plus de 14 ans peuvent s'inscrire.

Prix par personne	40 €	120 € pour les accompagnateurs extérieurs
------------------------------	-------------	--

Modalités :

- Retourner le dossier complet à la SRIAS avant le 21 avril 2017 les inscriptions arrivant en dehors de cette période ne seront pas prises en compte ;
- Attention, le nombre de place est limité ! Les candidatures seront retenues avec une pondération par administration ;
- Le tirage au sort effectué par la SRIAS équivalent à acceptation de la participation et du paiement de la prestation.
- Un courrier vous sera envoyé courant mai par la SRIAS afin de vous informer de la suite donnée à votre demande ;
- Les familles retenues devront alors nous adresser par retour de courrier le règlement par chèque ou chèques vacances.

Liste des pièces à fournir au dossier de candidature :

- Le bulletin d'inscription dûment complété,
- La copie de votre dernier bulletin de paye ou de pension retraite (preuve de votre appartenance à la Fonction Publique d'Etat) **pour tous les participants agents de l'Etat**
- La copie intégrale des **avis d'imposition 2015 pour chacun des participants (sauf si déclaration fiscale conjointe)**
- Copie du livret de famille pour les enfants
- Copie carte d'invalidité si handicap

Le séjour peut être adapté selon handicap, il y a cependant une condition, pouvoir monter dans le car. Pour cela prendre contact avec le secrétariat de la SRIAS de l'antenne de Rouen

Tout dossier incomplet sera refusé
! Ne pas joindre de règlement !





BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à l'Antenne de ROUEN
pour les agents des départements
de la Seine-Maritime et de l'Eure
avant le 21 avril 2017

État-civil de l'agent fonctionnaire de l'État *

Mme M.

NOM Prénom

Ministère d'appartenance :

Adresse professionnelle :

.....

Tél. prof.courriel :

Adresse personnelle

.....

Tél. portable :courriel

Nom, prénom des personnes participantes (âge au jour du départ obligatoire pour les enfants) :

(1) époux – épouse – pacsé (déclaration fiscale conjointe) = Tarif appliqué selon quotient familial

(2) concubin – pacsé (déclaration fiscale distincte) :

- si pas agent de l'Etat, application du Tarif Plein 120 €
- si agent de l'Etat, tarif de 40 €

	Nom	Prénom	Age	Conjoint ⁽¹⁾ et enfants	Autres ⁽²⁾ (120€)	Prix
1 ^{er} personne						
2 ^{ème} personne						
3 ^{ème} personne						
4 ^{ème} personne						
5 ^{ème} personne						

Montant total |

*** Tous les champs sont obligatoires. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

ATTENTION : Ne pas joindre de règlement

Un courrier vous sera envoyé courant mai par la SRIAS Normandie -Antenne de Rouen afin de vous informer de la suite donnée à votre demande. Les familles retenues devront alors nous adresser par retour de courrier le règlement

Les inscriptions doivent être faites **uniquement par courrier** adressé à la SRIAS de rattachement
selon le département de l'agent

Adresse pour les départements 27 et 76 :

**SRIAS Normandie - Antenne de Rouen SGAR - Préfecture de Région Normandie
7, place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 Rouen Cedex**